

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vendredi quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaients présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Messieurs Jean-Claude Vallauri, Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

1/ Compte de gestion 2015 du receveur communautaire

2/ Compte administratif 2015

3/ Budgets prévisionnels 2016 (budget principal et budget annexe du service public de la petite enfance)

4/ Délibérations financières

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taux 2016 des taxes locales : TH, TFB, TNFB, CFE
- Fixation de la dotation de solidarité
- Lutte contre le frelon asiatique : convention avec le conseil départemental

5/ Personnel communautaire

- Tableau des effectifs
- Vote de la subvention au comité d'actions sociales et culturelles du personnel communautaire

6/ Enfance et jeunesse

- Vote des subventions aux associations chargées de mettre en œuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Modalités d'attribution de la subvention à l'association ALEJ
- Convention de gestion enfance et jeunesse avec la commune de Lucéram
- Réalisation d'une nouvelle crèche à Contes : demandes de subventions

7/ Equipements culturels et sportifs

- Fonctionnement des salles de spectacles communautaires : attribution du fonds de concours pour l'année 2016
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Blausasc pour l'achat d'un chapiteau
- Dotation spécifique aux communes pour la location de chapiteaux en 2016

8/ Développement économique

- Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur
- Convention avec la CCI

9/ Contribution de la CCPP à une amélioration des conditions de déplacement dans la vallée des Paillons

10/ Maintien dans les fonctions de vice-président de Monsieur Cyril Piazza

Le président ouvre la séance en informant le conseil de la démission de Monsieur José Dragoni de ses fonctions de délégué de la commune de Drap auprès de la communauté de communes, et indique que, conformément à l'article L273-10 du code électoral, le nouveau délégué de la commune de Drap est Monsieur Marc Leroy.

Après lui avoir souhaité la bienvenue dans cette assemblée, le président procède à son installation dans ses fonctions de conseiller communautaire, délégué de la commune de Drap, en remplacement de Monsieur José Dragoni.

Compte de gestion 2015 du receveur communautaire

Conformément à la législation en vigueur, le président quitte la séance qui est alors présidée par Monsieur Maurice Lavagna, premier vice-président.

Ce dernier, en tant que délégué aux finances présente le compte administratif 2015.

Section de Fonctionnement

- Les dépenses s'élèvent à 13 208 949,75 euros, selon le détail suivant :

. Les charges à caractère général pour 3 029 506 € dont les principales dépenses concernent les contrats de prestations de service (2 319 564 € - ordures ménagères, encombrants...), le carburant (128 611 €) ainsi que l'entretien du matériel roulant (188 009 €).

. Les charges de personnel pour 1 611 819 €, avec la rémunération du personnel titulaire (645 666 €), les emplois d'avenir et l'ambassadeur du tri (112 784 €) les cotisations aux caisses de retraite (424 362 €).

. Les atténuations de produits pour 5 006 966 €

. Les autres charges de gestion courant pour 3 136 195 € avec notamment le versement de la subvention d'équilibre au budget du service public de la petite enfance (1 496 841 €).

. Les charges financières pour 138 431 € qui concernent le règlement des intérêts des emprunts.

. Les opérations de transfert entre sections pour 268 030 €

- Les recettes s'élèvent à 14 004 655,51 € auxquels s'ajoutent 64 378 € de report d'excédent 2014, ce qui donne un montant de recettes de fonctionnement de 14 069 033,63 € selon le détail suivant :

. Les produits des services pour 127 847,88 € Il s'agit du remboursement par le budget du service public de la petite enfance, au budget général, des frais généraux.

. Les impôts et taxes pour 10 391 695,00 €

. Les dotations et participations pour 3 091 444,13 €

. Les autres produits de gestion courante pour 123 955,93 € Cela concerne essentiellement les loyers des crèches.

. Les produits exceptionnels pour 222 846,34 € Cela concerne principalement des recettes émanant de la valorisation du tri (ferraille, eco-emballage)

. Les atténuations de charges pour 4 805,61 € Ce sont essentiellement les remboursements sur rémunérations du personnel en cas de maladie.

. Les opérations d'ordre de transferts entre sections pour 42 780,62 €

Section d'investissement

- Les dépenses s'élèvent à 1 811 063 € se décomposant comme suit :

. Le capital des emprunts pour 291 900 €

. Les frais d'études pour 29 940 € qui portent sur le SCoT.

. Les subventions d'équipement versées pour 103 647 €

. Les immobilisations corporelles pour 721 945 € comprenant les acquisitions de terrains (492 959 €), de mobilier et matériel (44 592 € pour les crèches et le RAPE ainsi que du matériel administratif) et de matériel de transports (76 815 €).

. Les travaux en cours pour 620 849 € dont 131 640 € pour les travaux de voirie du Rémaurien, 133 108 € pour le stade de football et 149 622 € pour les dépenses d'investissement dans les salles de spectacles existantes auxquels s'ajoutent 38 880 € de frais liés à la future salle à L'Escarène.

- Les recettes pour 2 933 952 € auxquels s'ajoutent 1 443 655 € d'excédent d'investissement reporté 2014 et le virement de la section de fonctionnement de 447 811 € soit au total 4 825 418 € se décomposant de la manière suivante :

. Les dotations, fonds et réserves pour 733 160 € Cela comprend le FCTVA (41 909 €) ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé (691 251 €).

. Les subventions d'investissement reçues de l'Etat, la Région et du Département pour 1 914 762 €

Le montant des restes à réaliser s'élève à 9 738 667 € en dépenses et 6 748 013, € en recettes, soit un montant de 2 990 654 € à financer sur le budget 2016, conclut Monsieur Maurice Lavagna.

Monsieur Gérard De Zordo indique que la loi NOTRe fait obligation de voter le compte de gestion avant le compte administratif. Or, comme il semble qu'il n'ait pas été transmis par le receveur communautaire, il n'est pas possible aujourd'hui de voter le compte administratif 2015, ni d'ailleurs le budget 2016 puisque les affectations de résultat ne peuvent être entérinées.

Monsieur Maurice Lavagna demande au président de revenir en séance.

Il est alors décidé à l'unanimité de reporter ce conseil au jeudi 28 avril 2016.

Signatures des membres du conseil